



Madame Muriel Assouline
Directrice générale
Frenchbee
5, allée du Commandant Mouchotte
91782 WISSOUS

Paris, le 09 décembre 2022

Objet: Demande de réunion de négociations immédiate

Madame la Directrice,

L'ensemble de la population PNC subit actuellement les effets du niveau d'inflation record que connaît la France à ce jour. Aussi selon le rapport d'expertise les hôtesses et Stewards ont été davantage impactés économiquement par rapport aux autres catégories de salariés ces dernières années.

Depuis plusieurs mois, différentes demandes de nos organisations syndicales demeurent sans réponse de votre part.

Du fait de la situation et à la demande d'une majorité des salariés PNC, nous vous demandons d'organiser dans les plus brefs délais, une réunion de négociations concernant le contexte économique actuel « taux d'inflation; améliorations des conditions sociales et économiques des PNC ».

Nous vous demandons de programmer cette réunion d'ici le milieu de la semaine prochaine(c'est-à-dire le 14 décembre).

Sans réponse satisfaisante de votre part à nos revendications avant la fin de la semaine prochaine, nous serons amenés à prendre nos responsabilités concernant les actions à mener.

Vous trouverez joint à ce courrier la liste de nos points de revendications concernant cette réunion.

Dans l'attente de votre retour,

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Lefevre Priscyllia – Déléguée Syndicale SNPNC Frenchbee II Mapouno Paulin Eric – Délégué Syndicale
CGT Frenchbee

LISTE DES REVENDICATIONS PNC

REMUNERATION

- Augmentation des salaires fixes des PNC et des CCL de 12%, dû à l'inflation, au pouvoir d'achat, à la perte de plus de 20% des salaires durant l'APC et aussi du fait que 6 échelons SMMG dans la grille de salaire sont à ce jour en dessous du SMIC en vigueur ce qui est inacceptable.
- Changer le système de passage d'échelons (prendre en compte l'ancienneté compagnie au lieu du nombre d'heures de vols car cela n'est pas légal et est discriminatoire) et revalorisation salariales lié au passage d'échelons.
- Revalorisation du variable, heures de nuit , VAB et primes de vol.
- Revalorisation des per diem par escale (zone Europe 3 euros bruts/heure ; zone US et Papeete 4 euros bruts/heure) = Coût de 463 K € / an soit 3 % de la MS PNC.
- Régularisation de la rémunération liée aux congés payés.

TEMPS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Mise en place d'un accord collectif d'entreprise.
- Négociation d'un accord relatif au délai de prévenance et au droit à la déconnexion.